

# SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE

## LE JOURNAL

Rétrospective 2018



# SOMMAIRE

<b>LE MOT DU MAIRE</b>	<b>page 3</b>
<b>LA VIE DU VILLAGE</b>	<b>pages 4 à 12</b>
<b>LA VIE SCOLAIRE</b>	<b>pages 13 et 14</b>
<b>L'ECOLE</b>	<b>pages 15 à 19</b>
<b>LA BIBLIOTHEQUE</b>	<b>pages 20 et 21</b>
<b>LES ASSOCIATIONS</b>	<b>pages 22 et 23</b>
<b>CALENDRIER</b>	<b>page 24</b>
<b>ETAT CIVIL</b>	<b>page 25</b>
<b>INFOS COMMUNALES</b>	<b>pages 26 à 28</b>
<b>INFOS PRATIQUES</b>	<b>pages 29 à 31</b>

*Ce bulletin est imprimé par les soins de la Société GRAPHÉLIO.  
Il est distribué gratuitement.  
Il porte le n°90.*

# LE MOT DU MAIRE

Chères Fontigeorgiennes, Chers Fontigeorgiens, Mes Chers Amis,

J'ai plaisir à vous adresser ce bulletin municipal dans lequel vous trouverez une partie des réalisations menées par votre équipe municipale depuis plus d'un an. Tout au long de ce mandat, nos actions ont été marquées par la valorisation du caractère paysagé de notre commune, et nous avons inscrit la préservation de l'environnement au cœur de notre action.

Dans les prochains mois, d'importants travaux seront menés :

- Nous avons fait le choix de mettre l'ensemble de la défense incendie communale en conformité avec les nouvelles règles départementales afin de permettre au PLU d'être pleinement applicable.
- Les actuels ateliers communaux seront réhabilités ce qui nécessitera entre-autres un changement de toiture avec un retraitement des déchets amiantés.
- Le chauffage de l'école primaire et de la Mairie devra être changé ; les pannes sont devenues récurrentes et les travaux d'entretiens de l'équipement très conséquents. Une chaudière à gaz énergiquement performante sera installée dès cet été permettant plus de 80% d'économie. C'est le seul bâtiment communal pour lequel il a été retenu qu'il serait plus avantageux de ne pas installer une pompe à chaleur.
- Avec l'intercommunalité, un autre tronçon de la rue du Varat devrait être refait.

Les fortes tensions sociales qui agitent depuis plusieurs mois notre pays notamment les week-ends ont été ressenties jusque dans la gestion de notre village. Vous avez été nombreux à me faire part de vos inquiétudes sur l'augmentation des tarifs des carburants et du chauffage alors qu'il n'existe pas d'alternative satisfaisante ou facilement accessible financièrement. Cette dégradation du climat social national nourrit les insatisfactions et ressentiments. J'ai d'ailleurs depuis le début de l'année été sollicité -comme jamais je ne l'avais été- pour des problématiques de voisinage, des critiques, plaintes, dénonciations ou encore des procédures administratives...

C'est dans ce contexte et après que des demandes nous ont été formulées, que nous vous avons proposé de participer au grand débat en organisant des réunions publiques et en mettant des cahiers de doléances à disposition à la Mairie. Vous avez pu librement y déposer vos inquiétudes, vos incompréhensions, vos colères et formuler des propositions. Toutes ces idées ont été ordonnées et adressées dans leur intégralité aux services préfectoraux.

Au cours de ces réunions, j'ai apprécié la qualité des échanges, l'écoute et le respect dont vous avez fait preuve les uns envers les autres. C'est cette qualité de vie qui fait notre richesse, c'est cette qualité de vie qu'il faut cultiver et préserver.

C'est pourquoi je vous encourage dans la vie du quotidien à profiter des moments de convivialité, à être solidaire et respectueux de chacun. N'hésitez pas à participer aux manifestations communales ainsi qu'à la vie associative et scolaire de la commune ; les bonnes volontés manquent et les bras sont attendus...

Nous avons la chance de vivre dans un environnement protégé à dimension humaine, unissons-nous pour le faire vivre !

**Votre Maire**  
**Gaël Fouldrin**

# LA VIE DU VILLAGE



## Vœux du Maire (8 janvier 2019)

Monsieur Fouldrin a présenté ses vœux aux habitants de la commune et au personnel communal. Il a notamment évoqué les nombreux travaux réalisés l'année passée sur la commune ainsi que les écueils auxquels la commune a dû faire face en cette année mouvementée.

Il a ensuite présenté les actions qui seront menées en cette nouvelle année sur notre commune.

Monsieur le Maire était entouré pour cette occasion de Monsieur Pascal Martin, Président du Département de Seine-Maritime, Monsieur Xavier Batut, Député et Madame Nathalie Lecordier, Conseillère Départementale.



## Travaux Mairie

Afin de répondre aux normes en matière d'accueil des personnes en situation de handicap, la Mairie a dû réaliser des travaux de mise en accessibilité.

Une rampe a été installée devant l'entrée ainsi qu'une nouvelle porte plus large que la précédente.



L'accès à la salle du Conseil Municipal et des Mariages a également été agrandi afin de laisser la place au passage d'un fauteuil roulant.

D'autres aménagements seront proposés ultérieurement.



# LA VIE DU VILLAGE



## Travaux Ecole élémentaire



La classe des CM1-CM2 située dans le préfabriqué de l'école a nécessité des travaux d'isolation, de rénovation électrique et de peinture. Ces travaux se sont déroulés en fin d'année dernière lors des vacances d'octobre. A leur retour, les élèves ont pu retrouver une classe comme neuve !

## Chasse aux œufs ( avril 2018 )



Malgré un temps maussade, cette année encore, les enfants étaient venus nombreux pour participer à la « chasse aux œufs » organisée par la Boulangerie CARRIOU.



# LA VIE DU VILLAGE



## Maisons Fleuries

Notre commune organise un concours annuel des maisons et jardins fleuris. Nous vous proposons d'admirer ci-dessous quelques-unes des maisons inscrites à ce concours l'an passé. Nous remercions vivement tous les inscrits mais aussi tous les habitants qui participent au fleurissement de notre village.





## Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et remise des prix du concours communal des Maisons Fleuries

Le Conseil Municipal a accueilli les nouveaux habitants lors de la cérémonie de remise des prix du concours communal des Maisons Fleuries. Chaque participant à ce concours se voit remettre un bon d'achat de 25€ à valoir en jardinerie. Les nouveaux foyers reçoivent quant à eux une plante pour agrémenter leur jardin.



Monsieur le Maire entouré des participants au concours ainsi que certains membres du Conseil Municipal.  
Au second plan, quelques-uns des nouveaux habitants.



Monsieur le Maire, Madame Papillon et Monsieur Bonnissent accompagnés des nouveaux habitants.

# LA VIE DU VILLAGE



## Cérémonies commémoratives

Comme chaque année, la commune accompagnée de l'Association des Anciens Combattants, présidée par Monsieur René Normand, organisent des cérémonies commémoratives les 8 mai et 11 novembre.



Cette année, pour le 8 mai, la messe hommage avait lieu à Saint-Georges. Ainsi, les différentes associations d'anciens combattants des communes voisines se sont retrouvées en l'église de Saint-Georges-sur-Fontaine pour cet hommage.



A l'issue de la cérémonie, l'association fontigeorgienne a organisé un repas pour ses adhérents à la Salle Polyvalente.

# LA VIE DU VILLAGE



## Cérémonies commémoratives



Traditionnellement, le 11 novembre, la commune associe les enfants de l'école élémentaire à cette célébration.



De gauche à droite : Monsieur Leconte, Monsieur Bonnissent, Monsieur Fouldrin, Madame Sahut, Madame Saunier (doyenne de l'assemblée), Monsieur Normand, Madame Papillon, Monsieur Lerat (doyen de l'assemblée) et Madame de Roy (médaillée du travail).

C'est également l'occasion du repas des anciens auxquels se joignent les médaillées du travail.

**A noter :** Les personnes qui ne peuvent participer à ce repas pour des raisons de santé reçoivent sur demande un bon d'achat d'une valeur de 25€ à valoir chez l'un des deux commerçants du Village. Cette demande doit être effectuée entre le 12 et le 30 novembre de l'année en cours.

# LA VIE DU VILLAGE



## Voyage des Anciens

Le voyage offert par la commune aux plus de 65 ans les a menés le 17 mai dernier d'abord dans le Calvados puis dans l'Orne.

Après une visite commentée de l'unique vignoble normand situé à Saint-Pierre-sur-Dives, les participants se sont retrouvés pour un déjeuner gastronomique dans l'un des restaurants de la ville de Falaise.

Enfin, l'après-midi fut consacrée à une croisière commentée sur le Lac de Rabodanges.



# LA VIE DU VILLAGE



## Concerts

Un concert a été donné en l'église de St Georges dans le cadre du Festival de Printemps 2018 le 18 mai dernier. Cette année, l'ensemble d'accordéons de Maromme s'est joint à l'Orchestre d'Harmonie de Rouen, dirigé par Monsieur Michel DEMAREST, ainsi qu'aux élèves des Ecole de Musique de St-Georges-sur-Fontaine et du Houlme. Ils ont interprété plusieurs morceaux parmi lesquels la *Marche Militaire Française* de Camille Saint-Saëns, *Roméo et Juliette* de Nina Rota ou encore *Sucre Candy* de Jacob de Hann.



Le Concert de fin de saison du « Coffre à Jouer » se tient quant à lui tous les ans au mois de juin en l'église de Saint Georges.

L'occasion pour les familles et amis des inscrits mais aussi aux habitants qui le souhaitent d'assister aux progrès des uns et des autres.

Si le temps le permet, un pique-nique est généralement organisé à l'issue de ce moment.

Les élèves du cours de chant

# LA VIE DU VILLAGE



## Maison Familiale Rurale (Coqueréaumont)



Les étudiants de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Coqueréaumont ont organisé en fin d'année au sein de leur établissement un marché fermier ouvert à tous.



A l'occasion de travaux sur l'apprentissage, Monsieur Golain, Président de la MFR, et Monsieur Lengagne, Directeur, ont reçu Madame Tocqueville, Sénatrice, Monsieur Fouldrin, Maire, ainsi qu'un représentant du ministère de l'agriculture.

# LA VIE SCOLAIRE



## Permis piéton

Destiné aux enfants de CE2, le permis piéton permet de les sensibiliser et surtout de les responsabiliser aux risques qu'ils encourent dans la circulation. Ce permis est remis chaque année aux élèves ayant réussi l'examen clôturant la formation.

## Cérémonie de remise des prix et expositions des œuvres réalisées par les élèves au cours de l'année scolaire



## Spectacle de fin d'année (juin 2018)

Pour fêter la fin de l'année scolaire, les élèves de l'école communale propose un concert qu'ils ont préparé tout au long de l'année avec leurs enseignantes et l'intervenante musicale.

Cette année, la chorale adulte s'est jointe à eux pour cette représentation.



# LA VIE SCOLAIRE



## Kermesse

C'est sous un soleil radieux que parents et enfants se sont retrouvés pour la kermesse de l'école en ce mois de juin. Chamboule-tout, jeux d'adresse ou encore structure gonflable étaient proposés pour le plus grand plaisir des enfants.



## Rentrée scolaire

L'école de Saint-Georges accueille cette année 91 élèves réparties dans 4 classes de la petite section au CM2.

L'école maternelle compte 41 enfants contre 50 pour l'élémentaire.

## Spectacle de Noël

Lors du Marché de Noël organisé par l'école, les enfants se sont produits sur scène pour chanter quelques chansons de circonstance.



# A l'Ecole des Chasse-Marée

Le 28 septembre, tous les élèves de l'école ont enfilé des gants pour nettoyer notre village, merci de les aider à le garder propre !



Halloween à l'école



Le 11 novembre



# A l'Ecole des Chasse-Marée

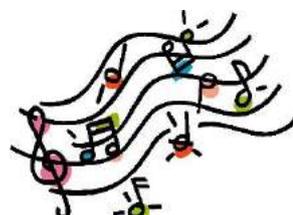
## Intervention du SMEDAR sur le tri des déchets



## Les plantations d'automne



## Sortie à Rouen des CM1 CM2 (concert des méridiennes à l'Hotel de Ville et Panorama XXL)



# A l'Ecole des Chasse-Marée

Sortie à Rouen des  
GS CP



Noël



Sensibilisation à la protection des insectes

Ateliers dirigés par les étudiants de la Maison Familiale Rurale de Cauquereau

Vers de terre, coccinelle, abeille et fabrication d'hôtel à insectes



# A l'Ecole des Chasse-Marée

Le p'tit bal des voyageurs par la Compagnie de la cyrène



La galette des Rois des PS MS



# A l'Ecole des Chasse-Marée

• La neige arrive ...



## BIBLIOTHÈQUE « Histoire de lire... »

L'année 2018 aura été une année de grands changements : moins de surface mais une modernisation du fonctionnement. **La gestion des prêts est maintenant informatisée !**

Plusieurs animations ont eu lieu en 2018 avec les thèmes suivants :

- Le port
- Les déchets
- La forêt
- Les monstres (photo)



**L'ASPAS (association de sauvegarde et de protection de la vie sauvage)** a mis gratuitement à notre disposition un kit de sensibilisation au renard. Les enfants ont participé en dessinant ou en racontant une histoire en lien avec les renards (photos).



Malheureusement, les locaux de la bibliothèque ne permettront plus de mettre en place des expositions. Nous prévoyons juste **une thématique sur le potager du 24 avril au 22 mai 2019.**

## **BIBLIOTHÈQUE** « *Histoire de lire...* »

En 2018, nous avons enregistré 18 nouveaux lecteurs (11 enfants et 7 adultes). Nous avons enrichi notre choix de livres pour une valeur de 700 € (budget annuel alloué par la mairie), réparti en romans, policiers, BD adultes et jeunes, documentaires adultes et jeunes.

Deux fois par an, nous renouvelons nos livres grâce au passage du bibliobus de la Médiathèque de Seine-Maritime.

Si vous avez des demandes précises d'auteurs ou de thèmes, n'hésitez pas à nous contacter par :

- e-mail : [bibliosaintgeorges@free.fr](mailto:bibliosaintgeorges@free.fr)
- téléphone : 02.35.34.15.77
- ou en venant aux permanences

**Horaires d'ouverture : Mercredi de 15h à 17h**

**Samedi de 11h à 12h**

**Inscription et prêts de livres gratuits**

Cette année, les 8 bénévoles ont donné 700 heures de leur temps pour le bon fonctionnement de la bibliothèque en assurant entre autre :

- les permanences des mercredis et samedis pour tous
- l'accueil des scolaires les lundis et vendredis
- l'achat et la préparation des livres
- le choix des livres dans le bibliobus

**La grande nouveauté est l'informatisation de la bibliothèque.** Beaucoup de temps a été nécessaire pour saisir tous les livres dans la base de données et mettre au point le fonctionnement du logiciel (200 heures) : un grand merci à Dominique et Nadine !

Fin 2018, deux bénévoles sont parties et nous accueillerions avec plaisir de nouvelles ou nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à vous faire connaître lors de nos permanences, par mail ou en déposant vos coordonnées dans la boîte aux lettres de la bibliothèque.

Les bénévoles

# Associations



## Association des Anciens Combattants

Pour plus de renseignements, contactez Monsieur René Normand, Président de l'association au 02 35 34 73 09.



Assemblée Générale annuelle de l'Association (janvier 2019)

## L'école de musique

Le « Coffre à jouer » est une école associative conviviale, un lieu d'apprentissage de la musique mêlant le plaisir et la rigueur musicale. La volonté de cette association est de proposer des cours de qualités au prix le plus bas possible pour que chacun puisse découvrir la musique. L'école propose des cours individuels d'instrument hebdomadaires de 30 mn mais aussi des cours collectifs de formation musicale de 45 mn. Une classe de chant est également proposée. Les cours de musique sont adaptés à votre âge et à votre niveau.

Présidente de l'association: Mme MORIN – DEFORCEVILLE  
Tél : 02.35.34.90.06

Secrétaire de l'association: Mme OLIVIERI  
Tél : 02 32 80 10 09

**Nouveau !** Depuis septembre 2018, un cours de chorale adulte vous est également proposé.



# Associations



## Atelier « Tendances créatives »

La commune a mis en place des ateliers « Tendances créatives » ouverts à tous à partir de 9 ans. Les séances sont dispensées par Madame VERLOO, diplômée des Beaux-Arts. Elles sont proposées moyennant une cotisation annuelle s'élevant à **100€ par personne**. Les participants sont invités à venir avec leur propre matériel afin de ne pas alourdir le montant de cette cotisation.

### Cours enfants (à partir de 9ans) :

Les enfants abordent différentes techniques (gouache, acrylique, pastels, crayons) autour du thème de la Mode. Ils découvrent les jeux de couleurs et matières et s'initient au dessin de mode. Les ateliers se déroulent **le mercredi après-midi de 14h à 15h30**, en période scolaire et ont lieu à l'école de musique.



Si vous êtes intéressé par ces cours ou par des cours adultes de home déco, scrapbooking ou loisirs créatifs, s'adresser en Mairie au 02.35.34.71.24.

## Ateliers Loisirs

La commune a souhaité mettre en place diverses **activités culturelles et de loisirs** ouvertes à tous afin de favoriser les liens entre les participants et de permettre à chacun d'exprimer ses talents, avec ou sans aide.

Activités proposées :

- Cartonnage
- Activités autour du fil (reprise en septembre selon le nombre d'inscrits)
- Jeux de société
- Informatique

Les tarifs sont les suivants (cotisation annuelle):

- Ateliers « Activités autour du fil », « Cartonnage » et « Informatique » : 25€ par activité
- Atelier « Jeux de cartes et Jeux de Société » : 30€ (goûter inclus)



Pour tous renseignements complémentaires, contactez le secrétariat de la Mairie au 02.35.34.71.24.

# LA VIE DU VILLAGE



## Calendrier des manifestations

MARS		AVRIL		MAI		JUN	
				4 } Fête patronale			
				5 } Foire à Tout			
			12 début du ramassage des déchets verts	8 Commémoration		15 Voyage des Anciens	
			27 } Nouveaux habitants Maisons Fleuries	26 Elections européennes			
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE		
				11 Commémoration et Repas des anciens accompagnés des médaillés du travail		13 Arbre de Noël	
				22 dernier ramassage des déchets verts			

# ÉTAT CIVIL

## AVIS de NAISSANCES

DEFONTAINE Zoé née le 21 mai 2018

QUESADA Alix née le 9 juin 2018

VATINEL Swan née le 19 juin 2018



## DECES

2018 :

FOUTREL Nelly

MOUCHERON Marianne

LANGLOIS Lucien

LEGRAND Éric

LEMESLE Marc

LE TRIVIDIC Anne

2019 :

FOUTREL Jean-Michel

THAU Edith



# INFOS COMMUNALES : GUIDE PRATIQUE

## Mairie

Téléphone : 02.35.34.71.24

Site Internet : <http://www.saintgeorgessurfontaine.com/>

Horaires d'ouverture : le **mardi et le jeudi** de **18h à 20h**

Pendant les mois de juillet et août : uniquement le mardi de 18h à 20h

Permanences de Monsieur le Maire : sur rendez-vous

## Écoles

Directrice : Mme Claire SAUVAJON

Tél : 02.35.34.76.22

Horaires : de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Site internet : <http://chasse-maree-eco.spip.ac-rouen.fr/>

## Services périscolaires

La commune propose un service de cantine et de garderie pour les enfants de l'école. Les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivants :

Cantine	par enfant	3.40€
	3 <sup>ème</sup> enfant et +	2.38€
Garderie	droit d'inscription par enfant	10.00€ (annuel)
- Matin (7h30-8h30)	par enfant	1.80€
	3 <sup>ème</sup> enfant et =	1.26€
- Soir (16h30-18h00)	par enfant	2.50€ (goûter inclus)
	3 <sup>ème</sup> enfant et =	1.75€

## Infos pratiques

La commune vous propose de faciliter le paiement de vos titres. Ce service permet de régler en ligne vos factures de cantine-garderie 24h/24 et 7j/7. À réception de votre facture ou avis des sommes à payer, connectez-vous sur la page de paiement de la DGFIP : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) Saisissez dans le formulaire proposé le montant dû ainsi que votre adresse de courrier électronique pour recevoir votre ticket de télépaiement ou imprimez-le.

## Brassard Haute-Visibilité

Notre commune a fait l'acquisition de brassards haute-visibilité pour les piétons afin de garantir au mieux la sécurité des collégiens lors de leurs déplacements entre leur domicile et l'arrêt de bus. Ces bandeaux réfléchissants permettront aux utilisateurs de se faire voir plus facilement des autres usagers de la route. Ils sont remis gratuitement aux collégiens sur simple demande et sont disponibles en Mairie.

## INFOS COMMUNALES : GUIDE PRATIQUE

### L'Arbre de Noël

Chaque année, notre commune organise un « Arbre de Noël ». Tous les enfants domiciliés sur le territoire communal sont concernés jusqu'à la fin d'année scolaire de CM2.

Si votre famille vient d'emménager sur la commune ou si vous avez accueilli un enfant dans l'année, inscrivez votre (vos) enfant(s) auprès de la Mairie. Vous recevrez courant novembre une invitation à venir retirer un cadeau pour votre (vos) enfant(s).



Le Père Noël a rendu visite aux enfants des écoles le 20 décembre dernier.

### Location Salle Polyvalente

Renseignements et réservations : Secrétariat de la Mairie au 02.35.34.71.24

Tarifs de location:

- Habitants de la commune : 350€
- Hors commune : 500€
- Caution : 600€
- Location vaisselle : 1€/personne
- Facturation de la consommation énergétique après relevé du compteur sur la base de **0.30€/KWH**.

Versement d'arrhes à la réservation : 50% du montant de la location (hors consommation électrique).

Toutes dégradations, toutes casses seront facturées sur la base d'un devis demandé aux fournisseurs.

### Avis aux entrepreneurs de la commune

La commune propose aux entrepreneurs **dont le siège social de l'entreprise est situé à Saint-Georges-sur-Fontaine** d'apparaître sur le site internet de la commune sous forme d'un lien vers le site de leur société. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 02.35.34.71.24.

# INFOS COMMUNALES : VOS DÉCHETS

## Ordures ménagères

Un ramassage hebdomadaire a lieu **le mardi**. Si ce jour ou celui qui le précède est férié, le ramassage sera effectué le **mercredi**.

Nous vous rappelons que vous ne devez jamais mettre de verre avec les ordures ménagères. Des colonnes d'apport volontaire sont mises à votre disposition : l'une **derrière la Salle Polyvalente** et l'autre sur le **parking rue du Mont Blanc**.

Avec un badge magnétique, à retirer en mairie, vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Montville (vous munir de la carte grise du véhicule qui se rendra en déchetterie).

## Déchetterie de Montville

Les dépôts sont gratuits sur présentation d'un **badge** disponible en Mairie. Le volume maximum autorisé est fixé à 3m<sup>3</sup> par jour limité à 1m<sup>3</sup> par visite.

Ouverture :

- **du 16 septembre au 14 juin** : le lundi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 et du mardi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
- **Du 15 juin au 15 septembre** : le lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 et du mardi au samedi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

## Brûlage des déchets verts

**Il est interdit de brûler des végétaux** (herbes, résidus de taille ou d'élagage) ou tout autre déchet pour des raisons de sécurité et de salubrité publique, pour éviter aussi les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés. **Toute infraction est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du Code pénal).**

## Ramassage des déchets verts

Un service de ramassage des déchets verts est assuré d'avril à novembre selon un calendrier établi joint à ce bulletin.

- ⚠ Pour rappel, les troncs, souches, terre, objets en bois, cagettes et pots de fleurs ne sont pas acceptés. Nous vous rappelons également que les sacs de déchets verts doivent être sortis **uniquement la veille** de leur ramassage et être présentés dans des sacs réutilisables « déchets verts » disponibles en Mairie.

## Usage des tondeuses et matériel bruyant

Afin de prévenir les conflits de voisinage, le législateur a réglementé strictement les périodes légales d'utilisation des engins de jardinage comme suit :

**\*Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00**

**\*Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00**

**\*Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

**NB : Ces restrictions ne s'appliquent pas aux professionnels des espaces verts uniquement.**

(Règlement sanitaire départemental et arrêté préfectoral du 16/10/2017).

## INFOS PRATIQUES : VOS DÉMARCHES

### Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons habitant la commune doivent se faire recenser en mairie **dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire**. Ils doivent se présenter munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. Il est également possible d'effectuer cette démarche en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

### Élections

Pour pouvoir voter aux européennes en 2019, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant **le 31 mars 2019**. Pour vous inscrire, vous pouvez soit vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile soit vous inscrire directement en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

### Demande de passeport et de Carte Nationale D'Identité

Depuis le 1er mars 2017, l'enregistrement des dossiers et le retrait de la carte d'identité ne sont plus possible en Mairie. Comme pour les demandes de passeport, seules les communes équipées de station de recueil pourront réaliser cette opération, soit Clères, Bois-Guillaume ou encore Déville-lès-Rouen pour notre secteur. Avant de vous rendre dans une de ces Mairies, vous pouvez pré-saisir votre demande en ligne en vous rendant sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

### Sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné de ses parents est rétablie. Le formulaire disponible à l'adresse ci-dessous devra être accompagné de la photocopie d'un document officiel certifiant de l'identité du signataire, à savoir l'un de ses parents.

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

### Service Public

D'autres démarches administratives ainsi que le téléchargement de formulaires sont aussi disponibles et peuvent s'effectuer en ligne, 24h/24, sur les sites internet :

[www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) et [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

(ANTS : Agence nationales des titres sécurisés => concerne les dossiers d'immatriculation, les demandes de Passeport et de Carte Nationale d'Identité ainsi que les dossiers de permis de conduire).

## INFOS PRATIQUES : DIVERS

### Bureau de Poste

La Poste- Mairie de Fontaine le Bourg, 571 rue Edouard Delamare Deboutteville.

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h

Mardi de 15h à 18h

Tél : 02.32.80.29.06

La Poste- Mairie de Quincampoix, 148 Place de la Mairie

Lundi au vendredi de 14h30 à 16h30

Samedi de 9h30 à 11h30

### Numéros d'urgence

Médecins de garde => Week-end, nuit (à partir de 20h) et jours fériés : **116 117**

Pharmacie de garde : **32 37**

SAMU (urgences graves) => **15**

Sapeurs-pompiers : **18**

Police secours : **17**

Urgences adultes Charles-Nicolle : **02 32 88 82 51**

Urgences pédiatrie : **02 32 88 80 29**

SOS médecins 76 : **02 33 01 58 52**

Centre antipoison=> **02 41 48 21 21**

### Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Pôle de Montville : 9, place de la République 76710 MONTVILLE

Tél : 02.32.93.91.13

### Office du Tourisme du canton de CLÈRES:

Site internet : [www.ot-cleres.fr](http://www.ot-cleres.fr)

### CENTRE MEDICO-SOCIAL (PMI du canton de Clères) :

10 rue André Fiquet 76710 Montville

Tél : 02 35 33 76 89

### L'ADMR

Cette association offre différents services à la personne : ménage, repassage, bricolage, jardinage, aide plus spécialisée (garde à domicile jour/ nuit, téléassistance, aide à la mobilité, aide aux personnes en situation de handicap, soutien aux aidants), assistance administrative...

Informations :

ADMR

1, rue Ernest Delaporte

76710 MONTVILLE

Téléphone: 02 32 93 90 90

Mail : [info.fede76@admr.org](mailto:info.fede76@admr.org)

## INFOS PRATIQUES : DIVERS

### SSIAD ( Service de Soins Infirmiers à Domicile) :

Cette association a pour objet de contribuer au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie afin d'éviter, d'écourter ou de retarder une hospitalisation ou une entrée en structure médico-sociale.  
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le bureau au 02 35 33 74 75.

### Transport des cars :

Les PASS Transports Seniors (+65 ans) et Juniors (-25 ans) vous donnent, pour 30€ (Seniors) ou 130€ (Juniors), le droit de voyager de façon illimitée pendant un an sur tout le réseau de cars interurbains du département de la Seine-Maritime (lignes scolaires et régulières). Pour cela, vous devez préalablement vous inscrire et remplir les conditions spécifiques. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Secrétariat des transports par téléphone au 02.35.63.66.73 ou remplir le formulaire disponible en ligne.

### Permanence Gratuite d'un Avocat:

Mme MERIGOT Marie-Hélène reçoit, sur rendez-vous, le 2ème samedi de chaque mois à la salle de réunion de la mairie de Quincampoix, de 10h à 11h30, sauf pendant les mois de juillet et août.  
Pour prendre rendez-vous, s'adresser à la mairie de Quincampoix : 02 35 34 70 15

### Le Conciliateur de Justice :

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits d'ordre civil tels que :

- Les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux
- Litiges de la consommation
- Malfaçons de travaux...

Pour saisir le conciliateur, déposez un pli cacheté à son attention en Mairie, qui fera suivre.

### Le Défenseur des droits :

Si vous estimez que votre situation résulte d'un dysfonctionnement d'une administration ou d'un service public (service de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de tout autre organisme de service public), vous pouvez saisir le Défenseur des droits si toutes vos tentatives pour résoudre votre litige ont échoué. Dans ce cas, vous devez accomplir des démarches auprès de l'organisme mis en cause pour tenter de résoudre vos difficultés. Afin de permettre l'instruction de votre demande, vous devez transmettre au Défenseur des droits l'ensemble des correspondances échangées avec l'organisme mis en cause ainsi que tous les justificatifs nécessaires à l'appréhension de votre situation.

Pour tout renseignement, contactez :

La Maison de Justice et du droit de Rouen

Les Hauts de Rouen

Place Alfred de Musset

76000 ROUEN

Tél : 02.35.12.29.20

# RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA COMMUNE

(disponible sur smartphone)



Chercher

 **SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE**  
Site officiel de la commune de Saint-Georges-sur- Fontaine



**Home**  
[HISTOIRE](#)  
[À LA UNE](#)  
[VIE MUNICIPALE](#)  
[VIE ASSOCIATIVE](#)  
[VIE SCOLAIRE](#)  
[LA MAISON FAMILIALE RURALE](#)  
[COMMERCES ET ENTREPRISES](#)  
[TOURISME](#)  
[LIENS](#)  
[NOUS CONTACTER](#)

**Saint-Georges-sur-Fontaine** est une commune française, située dans le [département de la Seine-Maritime](#) en [région Haute-Normandie](#).

Notre commune appartient à la Communauté de Communes "[Inter Caux Vexin](#)" et fait partie du canton de Bois-Guillaume.

Au 1er janvier 2019, nous sommes 936 fontigeorgiens.

**Nous trouver:**  
Cordonnées GPS :  
Latitude : 49.54390  
Longitude : 1.17707

**Nous joindre:**  
Tél: **02.35.34.71.24**  
Adresse : 168 Place du Village 76690 ST-GEORGES-SUR-FONTAINE